

Cote du document:	<u>EB 2020/130/R.13/Add.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>8 b)</u>
Date:	<u>9 septembre 2020</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Investir dans les populations rurales

**Programme du FIDA pour la résilience du  
monde rural:  
modifications apportées à l'instrument  
établissant le fonds fiduciaire du Programme  
d'adaptation de l'agriculture paysanne du  
FIDA**

**Additif**

Conseil d'administration — Cent trentième session  
Rome, 8-11 septembre 2020

---

Pour: **Approbation**

# Programme du FIDA pour la résilience du monde rural: modifications apportées à l'instrument établissant le fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne du FIDA

## Additif

L'attention du Conseil d'administration est appelée sur les ajouts et modifications ci-après à apporter au document "Programme du FIDA pour la résilience du monde rural: modifications apportées à l'instrument établissant le fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne du FIDA" (EB 2020/130/R.13). Pour plus de clarté, les ajouts apparaissent en caractères gras et le texte barré correspond aux suppressions.

À la page 3, le paragraphe 9 est modifié comme suit:

9. "L'ASAP+ est conçu pour accroître la résilience de 10 millions de personnes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, face aux aléas climatiques, et ouvrir la voie à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. À cet effet, il est envisagé de mobiliser des ressources à hauteur de 500 millions d'USD. Cela permettra de disposer de moyens nouveaux et/ou supplémentaires, outre le programme de prêts et dons, pour faire parvenir ~~à des pays surendettés~~ **aux pays qui en ont le plus besoin** des financements de ~~pays~~ donateurs en faveur de l'action climatique. **L'ASAP+ se concentrera principalement sur les pays à faible revenu, en particulier les pays surendettés qui dépendent le plus de l'agriculture et qui rencontrent les plus grandes difficultés en ce qui concerne l'insécurité alimentaire, la pauvreté rurale, la fragilité, la capacité institutionnelle et l'exposition aux changements climatiques.**"

À la page 3, un nouveau paragraphe 10 est inséré avec le texte suivant:

10. **"En outre, des dispositions seront prises en faveur des petits États insulaires en développement (PEID) et d'autres pays qui sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques et exposés à des situations de fragilité, et dans lesquels des poches d'insécurité alimentaire persistent. La priorité sera également accordée, dans le cadre de l'ASAP+, aux opérations où il est clairement possible d'accroître la résilience et la capacité institutionnelle."**